

# **CONVENTION REGLEMENT**

## **CHAMPIONNAT DE BRETAGNE**

### **VELO TOUT TERRAIN TRIAL EDITION 2007**



Dernière mise à jour : 04/02/2007.

# CHAMPIONNAT DE BRETAGNE 2007 DE VTT TRIAL.

## 1-DEFINITION ET PARTICIPATION

1-1 La CRVTT du Comité de Bretagne de Cyclisme affiliée à la Fédération Française de Cyclisme organise le Championnat de Bretagne de VTT Trial.

1-2 Le Championnat de Bretagne de VTT Trial est ouvert à tout pilote homme ou femme âgé(e) de 7 ans minimum dans l'année, titulaire d'une licence de la Fédération Française de Cyclisme délivrée par le Comité de Bretagne.

1-3 Licences autorisant la participation au Championnat de Bretagne :

- La licence d'âge pour les 16 ans et moins.
- Les licences catégories 1 – 2 – 3 - Juniors.

Toute autre licence FFC ne permet pas de figurer au classement du Championnat de Bretagne.

1-4 Pour prétendre au classement du Championnat de Bretagne il faut précédemment avoir participé à au moins une manche de Coupe Inter-Régionale Ouest de VTT Trial ou à un Championnat Départemental FFC de la région Bretagne de VTT Trial de la saison 2007.

1-5 L'engagement est fixé à **7 Euros** pour tous, l'inscription se fera uniquement par écrit : courrier, télécopie ou e-mail. Chaque club s'efforcera de faire des engagements groupés. Chaque club s'efforcera également de proposer des commissaires. Les engagements devront être parvenus à l'organisateur au moins **6 jours** avant l'épreuve. Un engagement hors délai sera majoré de **5 Euros**.

1-6 Les clubs dont les membres engagés mais absents sans justification se verront facturer le montant de l'engagement par le Comité dont dépend l'organisateur.

## 2 - CATÉGORIES ADMISES

2-1 - Les concurrents participant au Championnat de Bretagne de VTT Trial sont répartis suivant les niveaux définis dans l'article 2-3. Tout pilote et parent de pilote mineur, participant aux épreuves du Championnat de Bretagne de VTT Trial 2007 est censé en connaître le règlement et s'engage à se soumettre à toutes ses prescriptions.

2-2 - L'affectation des coureurs dans les différentes catégories est réalisée en tenant compte de la classification de la saison en cours et des deux précédentes années sur les épreuves Régionales, Inter-Régionales et Nationales. Cette classification est la même que celle figurant dans le règlement de la CIROVTT Trial 2007.

2-3 - Classification des pilotes.

**2-3-1-** Elites-Expert (E) : seront considérés comme tels les pilotes des classes Elite et Expert sur les épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes bénéficiant d'un surclassement au vu de leurs résultats sur les épreuves nationales et régionales. Cette décision étant prise par le responsable de la CIROVTT Trial et (ou) de son représentant avant le début de la saison 2007.

**2-3-2-** National (N) : Seront considérés comme tels les pilotes de la classe Nationale sur les épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes bénéficiant d'un surclassement au vu de leurs résultats sur les épreuves nationales et régionales. Cette décision étant prise par le responsable de la CIROVTT Trial et (ou) de son représentant avant le début de la saison 2007.

**2-3-3** - Régionale (Rég) : Seront considérés comme tels les vingt premiers pilotes de la classe R1 des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT Trial au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

**2-3-4** - Série 1 (S1) : Seront considérés comme tels les autres pilotes de la catégorie R1 et les quinze premiers pilotes R2 des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

**2-3-5** - Série 2 (S2) : Seront considérés comme tels les autres pilotes de la catégorie R2 et les dix premiers pilotes Jeunes des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

**2-3-6** - Série 2 Dames (S2D) : Seront considérées comme telles les pilotes féminines souhaitant rouler dans la série S2, ainsi que celles ayant participé aux épreuves de Coupe et de Championnat de France dans la série R2 et au dessus. Ces pilotes rouleront sur le parcours de la Série 2, un classement scratch et un classement Dames sera établi dans la catégorie S2.

**2-3-7** - Série 3 (S3) : Seront considérés comme tels les autres pilotes de la catégorie Jeunes des épreuves de Coupe et de Championnat de France, ainsi que les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006.

**2-3-8** - Série S3 Dames (S3D) : Seront considérés comme telles les pilotes féminines de niveau S3 suivant la répartition faite par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006. Les féminines de cette classe disputeront les épreuves sur les zones de la catégorie S3. Un classement Dames et un classement scratch sera établi pour la catégorie S3.

**2-3-9** – Série 4 (S4) : Seront considérés comme tels tous les pilotes reconnus de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006. Ce niveau est ouvert à tous les pilotes débutants qui le désirent.

**2-3-10** – Série S4 Dames (S4D) : Seront considérés comme telles les pilotes féminines reconnues de ce niveau par la CIROVTT TRIAL au vu de leurs résultats sur les épreuves de Coupe et de Championnat régionaux des années 2005 et 2006. Elles disputeront les épreuves sur les zones S4. Ce niveau est ouvert à toutes les pilotes féminines débutantes qui le désirent. Un classement Dames et un classement scratch sera établi pour la catégorie S4.

**2-3-11** – Série « Poussins » : Cette catégorie est réservée aux pilotes garçons et filles âgés de 7 et 8 ans dans l'année. Pour cette catégorie il n'y aura qu'un classement scratch. Un pilote qui voudrait courir dans une classe d'un autre niveau à celle définie par ces critères devra en faire la demande auprès du responsable de la CIROVTT Trial et (ou) de son représentant par l'intermédiaire de son responsable de club.

**2-3-12** - La répartition des pilotes par classe apparaît sur l'annexe : « Classification des Trialistes Inter Régionaux pour la saison 2007 », joint à ce règlement.

**2-3-13** - En fin de saison 2006, les critères des séries 2007 seront définis à partir des classements de la saison 2006. Pour les Dames il sera plus tenu compte du résultat scratch de la catégorie que du classement Dames lui même.

#### **2-4 - Attribution des numéros de plaque :**

2-4-1 – Les numéros de 1 à 19 pour la catégorie Elite – Expert (E).

2-4-2 – Les numéros de 20 à 49 pour la catégorie Nationale (N).

2-4-3 – Les numéros de 50 à 99 pour la catégorie Régionale (Rég).

- 2-4-4 – Les numéros de 100 à 199 pour la catégorie Série 1 (S1).
- 2-4-5 – Les numéros de 200 à 299 pour la catégorie Série 2 (S2).
- 2-4-6 - Les numéros de 300 à 399 pour la catégorie Série 3 (S3).
- 2-4-7 - Les numéros de 400 à 499 pour la catégorie Série 4 (S4).
- 2-4-8 - Les numéros de 500 à 519 pour la catégorie Série 2 Dames (S2D).
- 2-4-9 - Les numéros de 520 à 549 pour la catégorie Série 3 Dames (S3D).
- 2-4-10 - Les numéros de 550 à 599 pour la catégorie Série 4 Dames (S4D).
- 2-4-11 – Les numéros de 600 à 699 pour la catégorie Série Poussins (P)

### **3 - CLASSEMENTS - RÉCOMPENSES**

**3-1** - La commission Trial CRVTT mandate le groupe administratif comprenant un commissaire régional chargé d'assurer les classements de la Coupe Inter-Régionale Ouest de Vélo Tout Terrain Trial 2007 pour établir le classement du Championnat de Bretagne de VTT Trial 2007.

**3-2** - Le classement du Championnat de Bretagne de VTT Trial ne prendra en compte que les pilotes titulaires des licences définies à l'article 1-3 et délivrées par un club affilié FFC auprès du Comité de Bretagne de Cyclisme.

**3-3**- Les titres et maillots décernés seront :

- Championne de Bretagne VTT Trial Dame 16 ans et moins. (née en 1991 et après)
- Championne de Bretagne VTT Trial Dame 17 ans et plus. (née en 1990 et avant)
- Champion de Bretagne VTT Trial 16 ans et moins. (né en 1991 et après)
- Champion de Bretagne VTT Trial 17 ans et plus. (né en 1990 et avant)

**3-4** – Les titres seront disputés dans la plus haute catégorie comprenant les pilotes concernés par le Championnat de Bretagne. Au besoin le podium sera complété par les pilotes de la catégorie inférieure.

### **4 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE**

**4-1** - La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers de chaque titre sera gérée par la commission Trial CRVTT du Comité de Bretagne.

**4-2** - La participation à la cérémonie protocolaire des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux du Championnat de Bretagne de VTT Trial 2007 est obligatoire. En cas d'absence non justifiée et non validée auprès de la commission Trial CRVTT et du président du collège des commissaires, le pilote ne recevra pas sa récompense.

**4-3** - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements de leur club, les maillots de champion officiel départemental, régional, national, de leur team officiel, d'une sélection départementale ou régionale. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne percevra pas sa récompense.

### **5 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

**5-1** – Tout candidat organisateur du Championnat de Bretagne de VTT Trial devra concrétiser sa demande en s'acquittant des droits d'organisation auprès du Comité de Bretagne FFC.

**5-2** - Chaque organisateur devra gérer les inscriptions et les transmettre au plus tard 72 heures avant la compétition à la personne dument mandatée par la commission Trial CRVTT.

**5-3** - L'organisateur est seul maître des mouvements financiers liés à l'épreuve. Il doit gérer lui-même la caisse liée aux inscriptions.

**5-4** - L'organisateur devra avoir prévu un service de secours sur le site en conformité avec les réglementations fédérales. L'épreuve ne pourra pas être lancée sans la présence du service de secours.

**5-5** - L'organisateur doit mettre à la disposition du groupe administratif :

- des formulaires de déclaration d'accident.

- un local abrité situé sur le site de l'épreuve.
- une table et des chaises pour 4 à 5 personnes
- une alimentation électrique 220 Volts assurant la fourniture d'un courant alternatif suffisamment stable et d'une puissance permettant le fonctionnement normal d'un ordinateur et d'une imprimante laser. (Puissance souhaitée 16 A)
- deux panneaux d'affichage d'environ 2m par 1m chacun.
- petites fournitures : ramette de papier, scotch, agrafeuse, crayon à papier, stylo.....
- quelques plaques de guidon vierges et un marqueur pour palier à la carence des clubs et à l'oubli des pilotes

**5-6** – L'organisateur assurera le traçage des zones dans le respect des données techniques définies dans le règlement technique joint à cette convention. Il assurera la fourniture du matériel nécessaire à ce traçage. Les tracés seront validés par le président du collège des commissaires ou par un commissaire désigné pour cela par la commission Trial CRVTT la veille ou le matin de la compétition. L'organisateur devra préparer :

- les plaques commissaire comprenant les fiches de pointage, un stylo, un crayon à papier.....
- les cartons de pointage.

**5-7** – L'organisation du Championnat de Bretagne peut se dérouler dans le cadre d'une épreuve Inter-régionale, ce qui permettra à l'organisateur de prétendre à la participation d'un plus grand nombre de pilotes.

## **6 - AMÉNAGEMENT ET GESTION DU RÈGLEMENT**

**6-1** – La commission Trial CRVTT est seule compétente à gérer et à aménager le règlement du Championnat de Bretagne de VTT Trial. La commission Trial CRVTT se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant au présent règlement qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement du Championnat de Bretagne de VTT Trial 2007. La commission Trial CRVTT et le président du collège des commissaires sont souverains dans toute décision concernant la participation et le classement des pilotes lors du Championnat de Bretagne.

## **7- REGLEMENT TECHNIQUE.**

**7-1** – Le règlement technique de VTT Trial 2007 appliqué pour le Championnat de Bretagne de VTT Trial est celui qui est appliqué dans le cadre de la Convention Règlement de la Coupe Inter – Régionale Ouest Vélo Tout Terrain Trial Edition 2007.

\*\*\*\*\*